16867 Cologne, le 22 janvier 1968

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
à
Luxembourg

Objet: Aide-mémoire Benelux concernant la coopération Européenne

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre qui parvenue à l'Ambassade le 18 janvier ainsi qu'au telex no 14/68 en date du 19 janvier 1968 concernant l'objet repris sous rubrique et de vous faire savoir qu'en mon absence Monsieur Peters à remis le jour même à Monsieur le Secrétaire d'Etat Lahr l'aide-mémoire des trois pays du Benelux au sujet des questions d'adhésion aux Communautés Européennes, cette démarche ne pouvant être différée jusqu'à mon retour de Luxembourg.

Il a présenté également à Monsieur Lahr, après lui avoir remis l'aide-mémoire Benelux les observations que j'avais été chargé de faire au nom des trois pays du Benelux ainsi que l'observation supplémentaire à faire au nom des Pays-Bas. Les observations Benelux ont été remises en outre par écrit à Monsieur Lahr sous forme de Pro Mémoria.

Monsieur Lahr a assuré Monsieur Peters que le Gouvernement allemand étudiera avec la plus grande attention

© ANLux (Archives Nationales Luxembourg) inv.nr. AE-AA-688
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/S03175

l'aide-mémoire Benelux et qu'il avait pris connaissance avec intérêt des observations qui lui avaient été faites.

Comme première réaction à ces observations Monsieur Lahr à émis les considérations suivantes:

a) Pour ce qui est des contacts entre les membres des Communautés, la Commission Européenne et les Etats-candidats, il estime qu'il y a un accord très large entre les vues allemandes et celles du Benelux. Cela résultait d'ailleurs, dans son opinion, déjà des entretiens de Düsseldorf du 11 janvier dernier.

b) Pour ce qui est de la coopération entre membres des Communautés Européennes et le Royaume Uni en différents domaines tels que la technologie ou l'aide aux pays en voie de développement, il existe à son avis également un large consensus entre les deux positions. Il a cependant ajouté que contrairement à certaines opinions la France était intéressée à coopérer en ce domaine, et que contrairement à certaines opinions encore le Royaume Uni n'entendait nullement exclure la France de ces projets de coopération. Ces deux dernières observations de Monsieur Lahr semblent être le résultat de ses entretiens du début de cette semaine avec Monsieur Brunet du Ministère Français des Affaires Etrangères et des entretiens avec Monsieur Brown qui était à Bonn pendant la journée du 19 janvier 1968.

c) Monsieur Lahr a ensuite abordé les questions de procédure en ce qui concerne les rencontres informelles en marge de la réunion de l'UEO. A ce sujet il a marqué son accord pour des réunions à cinq. Il a déclaré que ces réunions étaient à la fois utiles et souhaitables puisque tout le monde y avait intérêt. Quant aux réunions à six c'est à dire les Cinq plus le Royaume Uni, Monsieur Lahr était formel. Son Gouvernement est opposé à de telles rencontres qui pourraient être mal interpretées par le partenaire français et qui dès lors risqueraient

de faire plus de mal que de bien. Il est vrai que Monsieur Lahr a précisé que le Gouvernement allemand était opposé à ces rencontres avant la visite du Chancelier Kiesinger au Président De Gaulle les 14 et 15 février prochain. Cette considération pourrait évidemment constituer une restriction à la position allemande dans ce sens, qu'après cette date des 14 et 15 février, le Gouvernement allemand pourrait le cas échéant revoir sa position en la matière.

d) Enfin Monsieur Lahr a abordé le sujet de la présence de Monsieur Brandt à la réunion ministérielle UEO le 29 janvier à Bruxelles ainsi que de la question de savoir qui prendrait l'initiative d'une réunion à cinq. Il a dit qu'il n'était pas certain que le Ministre Brandt pouvait être convaincu de se rendre à Bruxelles. Sa présence ne pourrait avoir un sens que s'il y avait des discussions alimentées par des éléments nouveaux. Un tel élément nouveau serait par exemple l'exposé des vues italiennes qui sont inconnues en ce moment.

Pour ce qui est de la question de savoir qui prendra l'initiative Monsieur Lahr n'a pas exclu que Monsieur Brandt pourrait le faire; il a cependant déclaré que comme l'intérêt de cette réunion était indiscutable et que l'on était à Bruxelles, qu'il voyait très bien Monsieur Harmel, comme hôte, inviter ses collègues à un endroit à convenir.

Pour terminer Monsieur Lahr a encore une fois assuré son interlocuteur que l'aide-mémoire Benelux aura toute l'attention du Gouvernement allemand et que s'il y avait des éclaircissements à demander le Gouvernement les demandera par l'intermédiaire de ses Ambassades dans les capitales Benelux.

En ce qui concerne votre telex no 18/68 du 2o janvier j'ai l'honneur de vous informer que le Vortragende Legationsrat Poensgen était la seule personne de l'Auswärtiges Amt qu'il était possible de contacter samedi matin et cela à son domicile privé. Il a pris note de la communication rectificative en donnant l'assurance que les nouvelles observations seraient portées à la connaissance de Monsieur Lahr sans retard.

Monsieur Poensgen avait assisté vendredi à l'entrevue de Monsieur Peters avec le Secrétaire d'Etat Lahr de sorte qu'il était bien qualifié pour recevoir ces rectifications.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.